Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 065-216504332-20261117-DEC_2026_031-DE

COMMUNE DE SOUES

DECISION DU MAIRE

DEC-2026-031 - Réalisation d'un bâtiment à usage de vestiaires pour la piste de BMX

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23 ;
VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;
VU la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;
VU le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;
VU la délibération n°D61/2025 du Conseil municipal en date du 3 Décembre 2025 portant approbation du programme de modernisation de la piste de BMX ;
VU la délibération n°D5/2026 du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;
VU les crédits inscrits au budget ;
CONSIDERANT que le Conseil municipal a, par la délibération du 3 Décembre 2025 susvisée, décidée la création de vestiaires sur le site du BMX
CONSIDERANT les offres proposées ;
CONSIDERANT que l'offre n°26021267 proposée par la société BoxInnov en date du 30/09/2026, établie à 49 057 € HT, a été jugée comme l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission ad hoc de pilotage du projet de modernisation de la piste de BMX ;

DECIDE

Article 1 :
La réalisation d'un bâtiment à usage de vestiaire pour la piste de BMX est attribuée à l'entreprise BOX INNOV pour un coût de 49 057€ HT.

Article 2 :
Que les crédits seront inscrits au budget de la commune en section d'investissement.

Soues, le 17 novembre 2026

Maire,

CORONADO Danièle

MAIRIE DE SOUES